

Commission des finances du 16 février 2026 à 18h00

Préparation des débats d'orientations budgétaires

Présents : Didier HOUOT, Karine CLAUDE, Yannick PIQUEE, Emmanuelle AUBERT, Daniel JOMARD, Jean-Michel MARTIN, Aurélie GASSER MANGEOT, Dorine ROBERT.

Excuses : Philippe CUNY, Jean-Michel PHILIPPE, Cathy TRUFFIN, Ludovic VINCENT.

Services : Rémi DECOMBE, Valérie HUMBERTCLAUDE.

1°) Budgets annexes :

A compter de l'année 2026 (soit les comptes de résultats de l'année 2025), la Commune appliquera pour l'ensemble de ses budgets le compte financier unique, qui a de toute façon vocation à s'appliquer obligatoirement à compter de 2027.

Le contexte relatif aux budgets annexes de la collectivité apparaît encore très variable suivant les activités décidées par la collectivité sur ses différents budgets annexes :

- Pour le budget chaufferie, fin des investissements sur les nouvelles chaudières avec encore quelques sommes importantes à régler pour le solde des travaux et de la maîtrise d'œuvre du chantier ;
- Pour le budget forêt, réhausse notable des ventes de bois suite à un état d'assiette des coupes 2025 un peu plus soutenu que les années passées ;
- Pour le budget lotissement, la fin des ventes de parcelles permettant la passation des dernières écritures et la clôture de ce budget annexe à la fin de l'exercice 2025.

La majorité des recettes de fonctionnement (ou d'exploitation) constatées sur les budgets annexes (lotissement, chaufferie et forêt) sont le résultat des prestations fournies à des abonnés, de ventes de produits forestiers ou de terrains à bâtir :

Budget	Article	BP 2025 (€)	Réalisé 2025 (€)
Chaufferie	7012 – Vente d'énergie (part fixe et part variable)	155 000,00	169 474,13
Forêt	7022 – Coupes de bois	100 000,00	135 489,93
Lotissement	7015 – Vente de terrains aménagés	80 003,43	76 202,43

Sur le budget chaufferie les recettes réalisées sont nettement supérieures aux prévisions ce qui permet de limiter le déficit d'exploitation de 2025 engendré par des charges de 2024 décalées en 2025 (frais d'électricité).

Sur le budget forêt les recettes attendues ont été supérieures aux prévisions du fait d'une grande prudence lors du vote du budget face à l'incertitude du court du bois. Il reste cependant nécessaire de rester vigilant sur les équilibres financiers de ce budget en limitant les investissements et en poursuivant la valorisation des parcelles forestières (plantations, acquisitions foncières) car le plan de coupe 2026 sera moins important qu'en 2025.

Sur le budget lotissement, les prévisions ont été quasiment atteintes car la dernière parcelle a été vendue et la voirie a été rachetée par le budget principal quasiment à la valeur estimée lors du vote du budget primitif.

En attente des résultats définitifs 2025, les résultats prévisionnels pour chaque budget annexe seraient les suivants :

Budget	Dépenses (€)	Recettes (€)	Résultat 2025
Forêt	78 716,83 €	145 301,45 €	66 584,62 €
Chaufferie	216 467,37 €	180 085,68 €	-36 381,69 €
Lotissement	187 834,22 €	76 202,74 €	-111 631,48 €

Concernant le budget forêt, le résultat revient nettement excédentaire grâce à une forte baisse du virement au budget communal et à un relèvement significatif du produit des ventes de bois. Ce budget retrouve des marges de manœuvre et peut abonder également quelque peu le budget communal.

Concernant le budget chaufferie, on constate cette année un déficit important et assez exceptionnel, du fait des décalages de facturation de l'exploitant si bien que certaines dépenses ont été imputées au budget 2025. Il faut ajouter à cela des baisses de recettes du fait d'un ajustement à la baisse des tarifs suite aux travaux de changement des chaudières. Suite au nouveau contrat conclu avec Idex pour l'exploitation de l'équipement, une nouvelle étude tarifaire de mise à jour sera réalisée pour s'assurer de la bonne adéquation des prix avec le modèle économique en vigueur.

Le budget lotissement étant clôturé, le résultat final déficitaire ne présente aucune importance puisque les écritures restantes sont réintégrées au budget principal.

Les prévisions en matière d'investissement seraient les suivantes :

Budget	Réalisé 2025	Projets 2026
Forêt	2502 Programme forestier 2025 : 28 998,81 € dont travaux forestiers 13 398,81 € et épaveuse 15 600,00 € Amortissements subventions : 4 903,18 € TOTAL : 33 901,99 €	Restes à réaliser : 6 500,00 € + 3500 € de suppléments 2601 Lutte contre l'incendie : 30 000 € 2602 Travaux 2026 : 30 000 € 2603 : Terrains 2026 : 35 000 € TOTAL : 105 000 €
Chaufferie	Etudes : 15 912,50 € Travaux en Chaufferie : 62 950,27 € Remboursement emprunt relais : 90 000,00 € Amortissements subventions : 770,00 € TOTAL : 169 632,77 €	Restes à réaliser : 5 000,00 € Programme optimisation Idex : 30 000,00 € Extension réseau maison de santé : 30 000,00 € Etude nouvelle chaufferie Mairie : 10 000,00 € TOTAL : 75 000,00 €

Pour la forêt, les dépenses 2025 sont en baisse en investissement et consistent uniquement en la réalisation du programme de travaux 2025 et à l'achat d'une épaveuse pour les lisières de forêt, les travaux de poche à incendie n'ayant pu se poursuivre. Les propositions 2026 sont relativement classiques et restent cohérentes par rapport aux disponibilités budgétaires grâce à de meilleures recettes.

Ces disponibilités financières d'investissement sont conséquentes car il n'est pas possible de verser davantage au budget communal que ce que l'affectation de résultat ne le permet, ce qui laisse donc en section de fonctionnement plus de marge qui se reportent donc, même en

l'absence de besoin, sur la section d'investissement pour des considérations d'équilibre budgétaire.

Pour la chaufferie, les dépenses 2025 ont encore été élevées bien que moins qu'en 2024, du fait de l'achèvement des travaux de rénovation des chaudières bois qui se sont achevés. Les prévisions 2026 portent sur l'achèvement des dépenses de maîtrise d'œuvre, une étude sur une nouvelle unité de production ainsi que des travaux d'optimisation énergétique proposés par Idex et les travaux de dévoiement du réseau nécessaires au raccordement à la future maison de santé.

Les disponibilités d'investissements sont confortables grâce à de nombreuses subventions perçues ce qui ne peut être remonté en section de fonctionnement ni sur le budget communal. Il sera toutefois possible grâce à ces sommes d'investir davantage sur le réseau et peut-être de diminuer encore les tarifs aux abonnés.

En attente des résultats définitifs 2025, les résultats prévisionnels pour chaque budget annexe seraient les suivants :

Budget	Dépenses (€)	Recettes (€)	Résultat 2025
Forêt	33 901,99 €	28 820,88 €	- 5 081,11 €
Chaufferie	169 632,77 €	298 894,36 €	129 261,59 €
Lotissement	31 500,00 €	148 128,04 €	116 628,04 €

Concernant le budget forêt, un léger déficit d'investissement est constaté mais il sera couvert par l'excédent antérieur conséquent (50 073,01 €) permettant de couvrir le besoin de financement.

Concernant le budget chaufferie, un fort excédent d'investissement est à relever justifié par un premier gros encaissement de subvention de l'ADEME, un reliquat devant encore venir ainsi que par le conseil départemental des Vosges sur l'exercice 2026. De plus, des certificats d'économie d'énergie, actuellement non-chiffrés et non-budgétés, abonderont également les recettes suite au raccordement de l'espace saint-hubert et de La Poste, après répartition avec le budget principal. Les marges de manœuvre d'investissement sont ainsi relativement confortables.

Le budget lotissement étant clôturé, le résultat final excédentaire ne présente aucune importance puisque les écritures restantes sont réintégrées au budget principal. 2 versements ont été réalisés pour environ 130 000 € en 2024 et 97 000 € en 2025.

2°) Budget général :

La situation économique française continue de stagner : la croissance économique française se limite à 0,9% contre 1,1% en 2024 et en 2023. Cependant l'inflation a encore reculé à 0,9% en 2025 contre 2,3% en 2024, au même niveau que la hausse du produit intérieur brut. La consommation des français reprend légèrement en progressant de 1,9% par rapport à 2024.

Les prix de l'énergie devraient continuer de baisser : le tarif réglementé de l'électricité a diminué au 1^{er} février 2026 de 0,83%. Les prix du gaz semblent se stabiliser mais restent soumis à un contexte international et diplomatique très instable et tendu.

La dette publique française continue de s'accroître, atteignant 117,4% du PIB en septembre 2025, soit le troisième taux le plus élevé d'Europe derrière la Grèce et l'Italie. Le déficit 2025 poursuit toutefois son repli à 124,7 milliards d'€ contre 156 l'année précédente, mais reste toutefois générateur de dette supplémentaire.

Cette dégradation de la situation augmente la fragilité de la dette française et augmente les taux d'intérêts dont l'Etat doit s'acquitter, qui sont passés de 2,9% par an à mi-décembre 2024 à 3,16% par an en moyenne sur l'année 2025.

Elle risque également de susciter la poursuite de la hausse des taux d'intérêt pratiqués dans le secteur bancaire qui ont augmentés de 0,10 à 0,15 points de pourcentage au cours de l'année 2025, suite à une accalmie en début d'année 2024, et ce en dépit d'une baisse des taux nettement plus importante de la part de la banque centrale européenne (-0,75 points de pourcentage sur la même période).

La loi de finances pour 2026 comporte ainsi pour l'essentiel les mesures suivantes impactant les collectivités territoriales :

- Une dotation globale de fonctionnement ni baissée ni revalorisée au global mais qui pourrait toutefois, en l'absence d'indexation sur l'inflation, diminuer pour plus de la moitié des communes de France.
- Une nouvelle baisse du fonds vert, passant de 1,15 milliards d'€ en 2025 à 840 millions d'€ en 2026.
- Une ponction sur les cotisations destinées à la formation des agents territoriaux revenant à l'Etat d'environ 40 millions d'€.
- Une ponction totale de 740 millions d'€ sur les régions, départements et intercommunalités pour alimenter les fonds de péréquation.
- Le report de versement de FCTVA pour les intercommunalités équivalent à 700 millions d'€.
- La disparition totale et définitive de la DCRTP.
- La diminution du fonds « DSIL » de 200 millions d'€.
- La poursuite des hausses de cotisations retraite au régime de la CNRACL qui, par rapport à 2023, ont augmenté de plus de 2,5 milliards d'€.
- La hausse des bases fiscales à raison de +0,8% par rapport à 2025, contre une hausse de 1,7% l'année précédente ce qui confirme la tendance baissière de ces dernières années après plusieurs années consécutives de hausses importantes.

A compter de l'année 2026 (soit les comptes de résultats de l'année 2025), la Commune appliquera pour l'ensemble de ses budgets le compte financier unique, qui a de toute façon vocation à s'appliquer obligatoirement à compter de 2027.

On constate une relative hausse des dotations entre 2024 et 2025, ce qui pourrait constituer une bonne nouvelle mais il convient de tenir compte de l'inflation qui a été sur la période de 2,3% en 2024, ce qui signifie une baisse en volume des recettes de dotation.

Nature de la dotation	Montant 2025 (€)	Montant 2024 (€)	Evolution %
Dotation Forfaitaire (DGF)	536 949,00	537 559,00	-0,11%
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	91 552,00	85 986,00	+6,40%
Compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	65 631,00	62 957,00	+4,29%
Fonds départementaux de taxe professionnelle	33 740,90	42 920,00	-21,43%
Dotation biodiversité	21 787,00	19 905,00	+10,5%
Dotation de solidarité rurale (DSR)	577 427,00	559 934,00	+3,03%
TOTAL	1 327 086,90	1 309 261,00	+1,38%

Pour l'heure, les montants exacts des dotations pour 2026 ne sont pas connus. On peut imaginer une légère baisse du fait de la poursuite de la baisse du nombre d'habitants (-19) soit environ 536 446,00 €.

Monsieur JOMARD remarque que cette année encore la baisse de la dotation forfaitaire a été compensée par la hausse de la dotation de solidarité rurale.

La fiscalité locale en 2025 a été légèrement moindre en réalisé que par rapport aux prévisions espérées. Par rapport à 2024, les recettes fiscales enregistrées sont en hausse de 1,10 % soit un peu moins que l'inflation constatée en 2024. Le produit fiscal augmente quelque peu du fait de l'augmentation des bases conjuguée à un maintien des taux au même niveau que 2024.

Dénomination	Taux (%)	Budget Primitif 2025 (€)	Réalisé 2025 (€)	Réalisé 2024 (€)
Taxe d'habitation	18,15	66 683,00	64 868,00	70 871,00
Taxe foncière (bâti)	37,49	1 504 849,00	1 473 668,00	1 474 779,00
Taxe foncière (non-bâti)	26,47	23 479,00	20 619,00	23 509,00
Réfaction suppression de la taxe d'habitation	-	- 32 353,00	0,00	- 31 691,00
Attribution de compensation	-	373 777,00	373 777,00	373 777,00
TOTAL	-	1 936 435,00	1 932 932,00	1 911 245,00

Pour l'année 2026, tenu compte du contexte économique encore très incertain avec une croissance morose, il sera proposé au conseil municipal de maintenir les taux en profitant de la légère hausse des bases décidée par la loi de finances pour bénéficier de ressources un peu plus importantes (environ + 10 000 €). Les taux proposés seraient donc les suivants (provisoires en fonction des bases réelles 2026) :

Impôt	Taux 2025	Taux 2026
Taxe d'habitation	18,15 %	18,15 %
Taxe Foncière (bâti)	37,49 %	37,49 %
Taxe Foncière (non bâti)	26,47 %	26,47 %

Les données d'effort fiscal 2025 n'ont pas encore été reçues mais devraient être stables ou en légère baisse vu le maintien des taux entre 2024 et 2025.

Il faut remarquer que l'exercice budgétaire 2025 ayant dû s'arrêter plus tôt certaines recettes n'ont pu intégralement être imputées et seront donc encaissées en 2026 : subvention fête des grandes gueules, heures de personnel aux services eau et assainissement, dernière échéance annuelle de redevance du camping, dotation d'équipement des territoires ruraux. Certaines recettes notables n'étaient pas prévues au budget et ont augmenté significativement les recettes encaissées : sinistre du chalet des chasseurs, dotation du service public de petite enfance.

Par rapport à 2024 les recettes sont en baisse de 8,85% du fait cependant de certaines recettes non-encore encaissées. Cependant, certaines de ces recettes ne sont pas pérennes dans le temps (DETR, sinistre chalet des chasseurs, recettes diverses de personnel).

Il faut ajouter à cela une recette exceptionnelle liée à la vente du 10 place caritey pour un montant de 160 000 €.

On note cette année un léger repli de la masse salariale (-1,02%), après une hausse significative en 2024 de +5,74%.

Les premières estimations de la masse salariale pour 2026 s'élèvent à environ 1 675 000,00 €, en hausse du fait d'un rehaussement du régime indemnitaire après plusieurs années de gel. Certains remplacements sont à prévoir en 2026 suite à des départs en retraite, mais un agent du service administratif ne sera pas remplacé suite à sa retraite progressive pour le temps horaire manquant. Un remplacement au service technique se fera de façon mutualisée (services voirie et espaces verts) et un agent au service scolaire a été remplacé en début d'année à titre partiel et non complet (24/35).

Il faut cependant également ajouter à cela la poursuite des hausses de cotisation pour le centre de gestion des Vosges ainsi que les cotisations retraite.

L'état des effectifs municipaux au début de l'année 2026 est de 35 agents pour 33,36 ETP, contre 36 et 34,02 en 2025.

L'évolution de la part des dépenses de personnel dans le budget de fonctionnement est la suivante :

Année	Part du budget de personnel dans la section de fonctionnement
2017	46,65%
2018	43,31%
2019	42,02 %
2020	43,30%
2021	41,22%
2022	41,69%
2023	40,70%
2024	38,90%
2025	37,90%

Monsieur le Maire ajoute que l'état des finances communales en matière de stabilité de masse salariale apparaît sans doute plus exemplaires qu'au niveau de l'Etat malgré le discours récurrent opposé aux collectivités territoriales visant à réduire leurs dépenses pour réduire la dette publique.

Il est en effet à noter que les collectivités territoriales contribuent pour très peu au niveau global de la dette publique française, puisque celle-ci ne représente que 263 milliards d'€ environ fin 2025 soit à peine 7,5% du total, alors qu'elles contribuent pour 58% de l'investissement public total du pays en 2022. L'épargne brute des collectivités s'est quant à elle redressée, passant de 21 milliards d'€ en 2024 à 25 milliards d'€ en 2025 soit +19%.

Les dépenses de subventions sont en baisse importante du fait d'une année 2024 exceptionnelle concernant le versement à l'association périscolaire, qui devrait se stabiliser désormais autour de 200 000 € annuels.

	2023	2024	2025
Subventions autres associations	30 399,09 €	22 625,00 €	24 186,00 € dont 3200,00 € de subvention exceptionnelle
Subvention association périscolaire	120 000,00 €	240 000,00 €	203 000,00 €
TOTAL	150 399,09 €	262 625,00 €	227 186,00 €

Monsieur JOMARD demande à quel niveau serait le coût de ce service s'il était assuré en régie municipale, en imaginant qu'il serait plus important. Il est répondu que nous n'avons pas de chiffre précis à fournir mais que les services municipaux étudient ce sujet.

Les autres dépenses de fonctionnement en 2025 sont constituées principalement :

- du virement de l'excédent de fonctionnement vers la section d'investissement (700 000,00 €) qui ne fait toutefois l'objet d'aucune réalisation comptable et n'apparaît donc pas dans le compte administratif ; ce montant est nécessaire au financement des investissements municipaux.
- des chapitres 011 : Charges à caractère général (fournitures diverses, frais de gestion, électricité, chauffage, carburant, petit entretien et petites réparations du patrimoine, achats divers, assurance).
- 65 : Autres charges de gestion courante (indemnités d'élus, contributions syndicales, contribution au CCAS, formations, créances éteintes, subventions).
- 66 : charges financières (paiement des intérêts de la dette en diminution du fait du désendettement).
- 042 : opérations d'ordre, comprenant les dotations aux amortissements.
- 67 charges exceptionnelles (bourses et prix, titres annulés sur exercice antérieur) ;
- ou encore les atténuations de produit (014) : le versement annuel du par la Commune au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources mis en place lors de la suppression de la taxe professionnelle en 2009, ou encore le coefficient d'ajustement suite à la suppression de la taxe d'habitation (qui ne fait cependant l'objet d'aucune écriture comptable).

Chapitre	Dénomination	Réalisé 2025	Réalisé 2024
011	Charges à caractère général	794 147,04 €	733 129,83 €
65	Autres charges de gestion courante	630 188,60 €	650 544,05 €
66	Charges financières	73 069,15 €	60 014,25 €
042	Dotations aux amortissements	590 095,11 €	539 433,00 €
67	Charges spécifiques	0,00 €	9 411,34 €
Art. 739221	Atténuations de produits FNGIR	282 389,00 €	282 389,00 €
Art. 739118	Autres reversements de fiscalité	414,48 €	433,84 €
TOTAL	-	2 370 303,38 €	2 275 355,31 €

Ce tableau met en évidence une hausse des autres dépenses de fonctionnement par rapport à 2024 de presque 100 000 € (+4,17%) ce qui s'explique par :

- Hausse des frais d'intérêts par les intérêts de prêts relais (+ 8 556,05 €)
- Hausse des dépenses d'amortissements (+ 50 662,11 €)
- Hausse des frais de locations immobilières de + de 32 000 € du fait de la location du stockage à Nol et du cabinet médical
- Hausse importante des frais d'assurance de + de 28 000 €

On note que les frais d'électricité ont baissé d'environ 50 000 €, par des décalages de facturation mais aussi une baisse significative du prix de l'électricité en 2025 de 17% d'une baisse des consommations municipales et de l'installation des panneaux photovoltaïques sur la toiture des ateliers municipaux.

Le résultat prévisionnel 2025 s'avère inférieur à 2024 et revient au niveau de 2023 ce qui trouve cependant plusieurs explications :

- Une somme relativement importante de DETR a été encaissée en recette de fonctionnement en 2024 (224 453,20 €) alors que toutes les recettes prévues en 2025 à ce titre n'ont pas été perçues (reste à percevoir d'environ 190 000 € à reporter en grande partie sur 2026), il ne s'agit cependant pas d'une recette pérenne dans le temps car liée aux projets financés ;
- Correction faite de la DETR perçue, le résultat s'élèverait plutôt à 71 371,64 € ce qui se réduit encore confirmant la tendance baissière observée ces dernières années ce qui doit inciter à poursuivre les efforts de réduction à réaliser sur les dépenses et de consolidation des recettes, compte-tenu notamment de l'effort fiscal somme toute modéré de la collectivité.

En investissement, les restes à réaliser sont les suivants :

Opération/article	Dépenses restant à réaliser	Recettes restant à réaliser
1509 – Place de la Libération	1 000,00 €	
2105 – Eclairage électrification 2021	4 000,00 €	
2301 – Voirie 2023	6 000,00 €	
2304 – Terrains 2023	3 000,00 €	
2305 – Eclairage électrification		3 000,00 €
2306 – Services techniques		17 500,00 €
2308 – Equipements sportifs 2023	4 500,00 €	
2401 – Voirie 2024	1 182,55 €	249 319,00 €
2403 – Ecoles 2024		11 000,00 €
2404 – Terrains 2024	3 500,00 €	
2406 – Services techniques	29 000,00 €	
2408 – Equipements sportifs 2024	1 926,90 €	169 170,00 €
2412 – Vidéo-protection 2024	1 000,00 €	
2501 – Voirie 2025	18 000,00 €	
2502 – Bâtiments 2025	5 100,00 €	
2503 – Ecoles 2025	13 500,00 €	3 000,00 €
2504 – Terrains 2025	17 279,75 €	
2505 – Eclairage Electrification 2025	32 290,00 €	
2506 – Services techniques	11 500,00 €	
2507 – Mairie 2025	10 000,00 €	

2508 – Equipements sportifs 2025	40 000,00 €	
2509 – Espace St Hubert 2025	4 600,00 €	
2510 – Maison de santé	12 964,00 €	
165 – Dépôts et cautionnements	9 897,77 €	
TOTAL	230 240,97 €	452 987,00 €
SOLDE	+ 222 746,03 €	

Les opérations proposées pour 2026 sont les suivantes :

Dénomination du projet	Coût/crédits approximatif(s) (€ TTC)
2601 – Voirie 2026	329 000,00
2602 – Bâtiments 2026	60 000,00
2603 – Ecoles 2026	120 000,00
2604 – Terrains 2026	10 000,00
605 – Eclairage public 2026	40 000,00
2606 – Services techniques 2026	131 000,00
2607 – Mairie 2026	218 000,00
2608 – Equipements sportifs et de loisirs 2026	128 000,00
2609 – Espace St Hubert	10 000,00
2510 – Maison de santé	1 142 964,00
2611 – Camping	10 000,00
TOTAL	2 432 344,00

Monsieur JOMARD demande ce à quoi correspond le stockage de NOL. Il est répondu qu'il s'agit d'un local de stockage loué pour entreposer du matériel des services techniques municipaux à raison de 1350 €/mois pour 600m² qu'il est souhaitable de sécuriser par un système d'alarme intrusion.

Concernant le projet de maison de santé, Monsieur PIQUEE estime que l'estimatif est surévalué et que vu le contexte économique les appels d'offres devraient s'avérer moins importants.

Monsieur le Maire a appris le dysfonctionnement du logiciel national « HELIOS » et demande quand la situation sera rétablie, il est répondu que ça l'a été en partie ce jour après une semaine de maintenance.

Madame l'adjointe expose la dette municipale qui est d'environ 1 486 000 € emprunt relais compris pour 435 000 € qui seront remboursés au fur et à mesure des nombreuses subventions à percevoir en 2026 (certaines déjà versées début 2026).

N° Emprunt Article capital	Objet de l'emprunt Organisme prêteur	Année déb. Durée	Taux Différé	Capital initial Total intérêts	Capital restant Intérêts restants	Amortissement Intérêts	Frais Versement
CLF14027 1641	TRAVAUX MAIRIE PLACE CARITEY CAISSE FRANCAISE FINANCT LOCAL	2000 360	6,01 0	762 245,09 884 736,84	226 360,84 34 411,31	39 981,63 14 917,77	0,00 54 899,40
1001315 1641	TRAVAUX DE VOIRIE AMENAGEMENT 2° TRANCHE CAISSE D'EPARGNE GRAND EST EUROPE	2008 240	4,58 0	114 000,00 60 580,57	16 623,79 803,81	7 758,60 955,20	0,00 8 713,80
8716700 1641	INVESTISSEMENTS DIVERS 2010 CAISSE D'EPARGNE GRAND EST EUROPE	2011 60	2,82 0	192 132,00 44 158,80	0,00 0,00	15 478,87 273,85	0,00 15 752,72
10278001 1641	INVESTISSEMENTS DIVERS CREDIT MUTUEL STRASBOURG	2012 80	5,15 0	948 000,00 576 379,52	418 706,32 76 648,54	52 930,39 23 277,97	0,00 76 208,36
999104 1641	CAMPING CREDIT MUTUEL STRASBOURG	2012 80	5,15 0	200 000,00 121 498,27	88 334,49 16 170,49	11 166,77 4 910,95	0,00 16 077,72
9029022 1641	CAMPING CAISSE D'EPARGNE GRAND EST EUROPE	2012 60	4,98 0	300 000,00 127 651,80	40 962,21 1 802,97	25 666,39 2 843,73	0,00 28 510,12
83052750 1641	CAMPING CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES	2012 180	5,16 0	100 000,00 43 848,00	12 331,79 455,82	8 708,20 881,60	0,00 9 589,80
86291083 1641	ACHAT TRACTEUR CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES	2021 20	0,44 0	80 000,00 942,95	8 000,00 13,02	16 000,00 79,20	0,00 16 079,20
213413G 1641	ACQUISITION ESPACE SAINT HUBERT CAISSE D'EPARGNE GRAND EST	2022 80	0,95 0	400 000,00 39 676,06	325 954,71 25 786,14	18 775,61 3 208,18	0,00 21 983,79
20741202 1641	PLACE DE LA LIBERATION CREDIT MUTUEL REMIREMONT	2022 12	0,47 0	100 000,00 1 375,87	0,00 0,00	100 000,00 232,10	0,00 100 232,10
20741201 1641	PRET PRIVILEGE PLACE DE LA LIBERATION 20 A CREDIT MUTUEL REMIREMONT	2022 80	0,85 0	350 000,00 30 513,02	288 820,74 20 711,94	16 505,40 2 542,76	0,00 19 048,16
20741101 1641	PRET PRIVILEGE TRAVAUX DIVERS CREDIT MUTUEL REMIREMONT	2025 11	3,62 0	535 000,00 46 308,00	435 000,00 27 557,25	100 000,00 17 137,73	0,00 117 137,73
TOTAL.				4 881 377,09 1 977 670,30	1 861 894,90 204 361,16	412 971,86 71 261,04	0,00 484 232,00

En résumé concernant l'épargne du budget communal, il est à noter que notre épargne suit une tendance baissière. Le constat reste donc une diminution de nos marges de manœuvre d'épargne et donc des disponibilités financières plus limitées pour couvrir le besoin de financement car les investissements à venir sont conséquents.

Ratio	2021	2022	2023	2024	2025
Capacité d'autofinancement	0,87	0,88	0,87	0,85	0,90
Epargne nette	0,13	0,12	0,13	0,15	0,13
Taux d'endettement	0,50	0,70	0,51	0,45	0,40

La séance est levée à 19h25.

Vagney, le 17 février 2026,

Pour le Maire,

La vice-présidente de la commission des finances,

Karine CLAUDE

